

2017
▼
2020

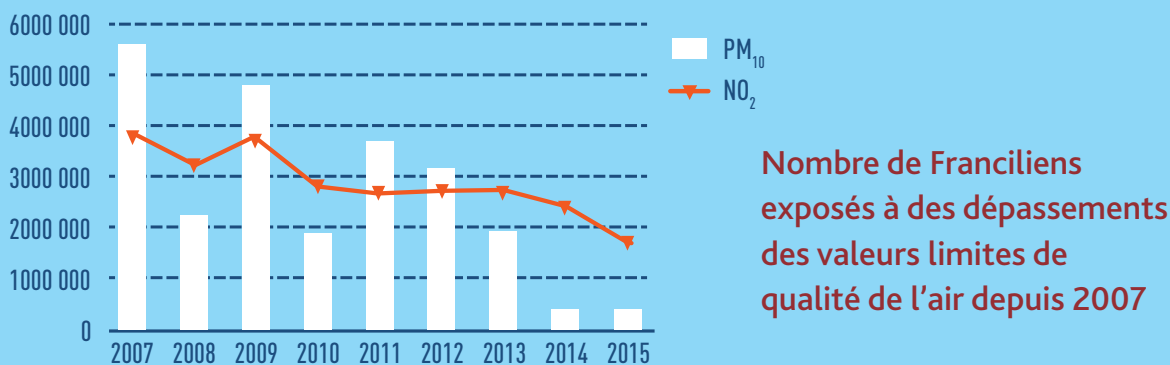
PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE (PPA)

NOUS, AUTOMOBILISTES

Préservons la qualité de l'air

Depuis 2007, le nombre de Franciliens exposés à des dépassements des valeurs limites de qualité de l'air diminue. Pourtant en 2015, ces valeurs limites ont été, selon les stations de mesure d'Airparif, dépassées à plusieurs reprises pour le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules fines (PM₁₀) en Ile -de-France. Tous les secteurs d'activité ont consenti des efforts pour améliorer la qualité de l'air, mais ils sont encore insuffisants et la France est en pré-contentieux européen pour non respect des valeurs limites et insuffisance des plans d'actions.

Pour parvenir à diminuer, voir supprimer, ces jours de dépassements, il faut agir. La révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France, qui attribue aux changements de comportement un rôle central dans la reconquête de la qualité de l'air, est fait pour ça. En changeant nos habitudes, notamment notre usage de la voiture individuelle et du chauffage au bois individuel, principales sources de pollution, on peut améliorer la qualité de l'air.



AGISSONS

la qualité de l'air s'améliore en Ile-de-France !

En Ile de France, la pollution atmosphérique serait à l'origine de **4 000 morts prématurés par an** et coûterait près de **7 milliards d'euros par an en 2020**.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), combiné au Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUUF) ainsi qu'aux mesures et plans locaux, présente les défis à relever pour réduire collectivement et plus rapidement les émissions de polluants (NO₂ et PM₁₀).

Le secteur du transport routier (voiture individuelle et déplacements professionnels) est le principal contributeur à la pollution aux oxydes d'azote et aux particules PM₁₀.

Revoir sa façon de se déplacer, c'est l'occasion pour chaque Francilien, en changeant son comportement, de lutter contre la pollution atmosphérique et ses effets néfastes sur la santé. Marcher, faire du vélo, prendre les transports en commun: c'est dépenser moins, se faire du bien ... et diminuer la pollution de l'air.



I Les transports, un enjeu structurel de l'Ile-de-France



L'Ile-de-France est la région française disposant du plus important réseau de transports en commun. Les transports en commun franciliens sont empruntés chaque jour par 8,5 millions de voyageurs. Alors qu'elles accueillent sur 10 % du réseau près de 40 % du trafic national, les infrastructures ferroviaires d'Ile-de-France ont besoin d'être modernisées et développées pour faire face à l'augmentation importante du trafic passée (+21 % en dix ans) et à venir, objectif poursuivi dans le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France.

La région connaît une densité de trafic importante avec plus de 77 milliards de véhicules.km parcourus en 2014. 68 % de ces déplacements sont réalisés par des véhicules diesel. La part des véhicules à faible émission (véhicules GNV, électrique) est inférieure à 1 % du parc francilien.

I Le trafic routier, un contributeur important aux émissions de polluants atmosphériques

L'utilisation des véhicules à moteurs (voitures particulières, deux roues motorisés, utilitaires légers, bus, cars et poids lourds) contribuent fortement aux émissions de particules et d'oxydes d'azote.

Les émissions de particules proviennent des gaz d'échappement suite à la combustion de l'essence ou du diesel, mais aussi de l'usure des plaquettes de freins et de l'usure des pneus sur la route. Les émissions d'oxydes d'azote proviennent uniquement des gaz d'échappement.

Les gaz d'échappement contiennent aussi des gaz à effet de serre, à l'origine du dérèglement climatique. En limitant l'usage de nos véhicules, on diminue à la fois notre **impact sur la pollution de l'air** et notre **impact sur le climat**.

Les émissions des véhicules sont largement dépendantes de leur motorisation (essence, diesel, etc) ainsi que de l'âge, de l'entretien et de la conduite. Les véhicules particuliers et utilitaires diesel sont la principale source d'émissions d'oxydes d'azote du trafic routier en Ile-de-France. L'abrasion de la route, des pneus et des freins lors de la circulation, tout type de véhicules confondus, représente aujourd'hui près de la moitié des émissions de particules : il est donc capital de réduire le nombre de véhicules qui empruntent nos routes pour réduire ces émissions.

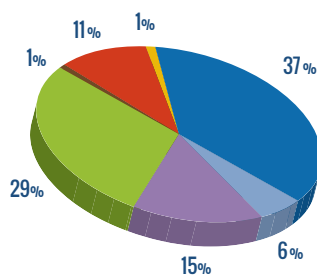


L'usage de la climatisation augmente aussi les émissions.

À titre d'exemple, à 25°C par temps clair, pour un réglage de la climatisation à 20°C :

- ▶ en ville, c'est en moyenne 20 % de carburant consommé et de pollution associée.

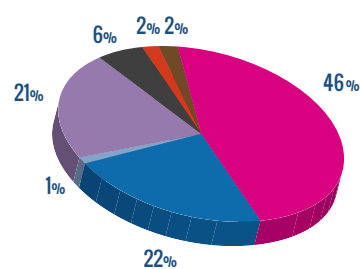
Contribution des types de véhicules aux émissions de NO_x en Île-de-France en 2014



VÉHICULES PARTICULIERS DIESEL
VÉHICULES PARTICULIERS ESSENCE
VÉHICULES PARTICULIERS GPL,GNV, ET ÉLEC
VÉHICULES UTILITAIRES DIESEL

VÉHICULES UTILITAIRES ESSENCE
VÉHICULES UTILITAIRES ÉLECTRIQUE
POIDS LOURDS DIESEL
POIDS LOURDS GNV, ET ÉLEC

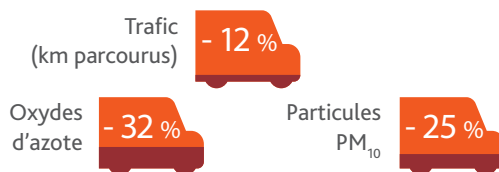
Contribution des types de véhicules aux émissions de PM₁₀ en Île-de-France en 2014



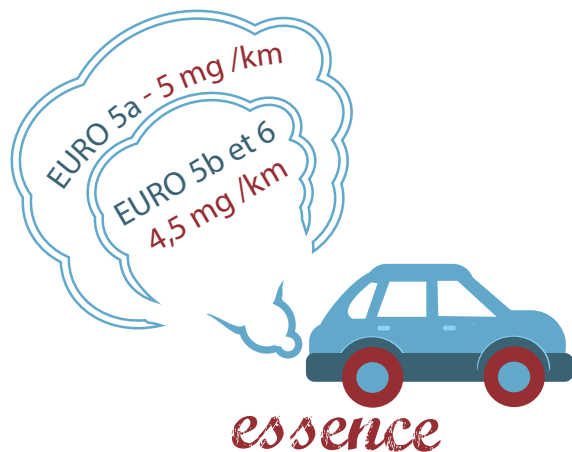
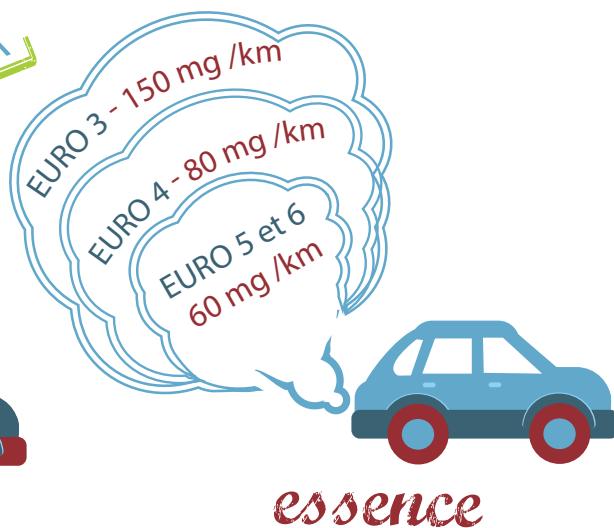
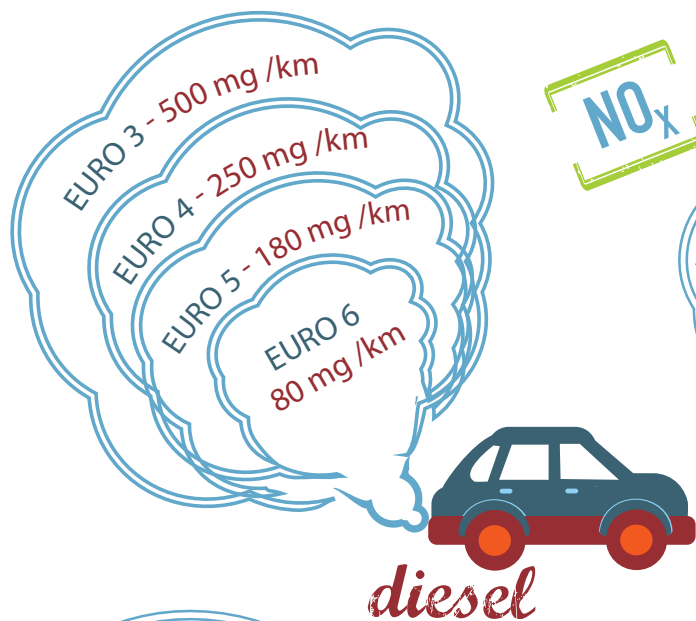
DEUX ROUES MOTORISÉS
ABRASION DE ROUTE, PNEUX ET FREINS
BUS ET CARS DIESEL

Classer les véhicules en fonction des émissions de polluants

Les normes Euro, établies au niveau européen, définissent des seuils d'émissions de polluants réglementés en fonction de la date de mise sur le marché des véhicules. Les certificats Crit'Air sont basés sur ces normes. Les véhicules les plus récents sont soumis à des normes d'émissions plus strictes et sont dotés d'équipements de traitement des rejets. En conduisant un véhicule récent plutôt qu'un véhicule ancien, on émet moins de polluants à l'échappement, tout en continuant à émettre des particules en raison de l'usure des freins et de l'abrasion des routes.



Normes EURO d'émissions (en mg/km) pour les véhicules légers



Changer sa façon de se déplacer, pourquoi ?



20 x plus

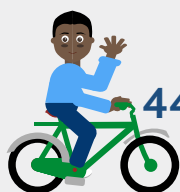
PRATIQUEZ LA MARCHÉ OU LE VÉLO SUR TOUT OU PARTIE DU TRAJET DOMICILE-TRAVAIL

Prendre son vélo c'est 20 fois plus de bénéfices sur la santé que de risques liés à l'accidentologie et à l'exposition à la pollution liée à cette pratique. Grâce aux stationnements sécurisés Véligo ou aux vélos en libre-service, il est plus facile aujourd'hui de combiner divers modes de transport et d'y ajouter le vélo.



30 minutes

C'est la durée d'activité physique modérée ou vigoureuse, comme la marche ou le vélo, conseillée par jour pour se maintenir en bonne santé. Selon l'Observatoire de la mobilité en Ile-de-France, les Franciliens font en moyenne 22 minutes d'activité physique modérée ou vigoureuse au cours de leurs déplacements quotidiens : déposer ses enfants à pied à l'école ou sortir une station de métro avant sont tout autant de manières d'allonger notre temps de marche tout en décongestionnant les transports en commun ou le réseau routier [OMNIL, Repères juin 2016].



4400 km

C'est la longueur du réseau d'itinéraires cyclables visés par le PDUIF en 2020. Le linéaire d'itinéraires cyclables sur l'ensemble de la région atteint déjà plus de 3500 km, mais il comporte encore des ruptures trop nombreuses.



56 %

VOYAGEZ À PLUSIEURS

C'est le taux de kilomètres parcourus par des conducteurs seuls, sans passagers. Le co-voiturage, qui permet de s'accorder entre collègues sur ses horaires, de partager les coûts de carburant et d'entretien, réduit le nombre de véhicules sur la route et la pollution associée.

2200 à 3300 €

C'est le montant économisé par an sur un trajet de 30 km (aller-retour) en partageant le trajet avec un co-voitureur. Avec deux co-voitureurs, l'économie peut atteindre 4400€ par an.



10 fois plus

ÉCONOMISEZ DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

Pour un trajet de 30 km (Paris-Banlieue), l'utilisation de la voiture coûte pour ce trajet 1,7 à 10 fois plus que l'usage des transports en commun, selon le type de voiture et l'éloignement du domicile à une gare.

4000 €

CHANGEZ DE VÉHICULES POUR UN VÉHICULE MOINS POLLUANT

C'est le montant de la prime à la conversion attribuée par l'Etat pour l'achat d'un véhicule électrique en remplacement d'un vieux diesel. Avec le bonus écologique, le montant de l'aide pour l'achat d'un tel véhicule peut s'élever à 10 000€. D'autres aides des collectivités peuvent s'ajouter localement.

-32 %

C'est la baisse des émissions d'oxydes d'azote émis par le transport routier à l'intérieur de la A86 lorsque la circulation différenciée interdisant la circulation des véhicules Crit'air 4 et 5 est mise en place.



Le site Internet www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr est à disposition des particuliers, des entreprises et collectivités et fournit des informations sur la qualité de l'air en Ile-de-France et sur les enjeux des différents secteurs responsables des émissions polluantes. Une section « Agir au quotidien » permet de transmettre à chacun une documentation pour réduire ses émissions de polluants dans l'atmosphère.

Les principaux plans pour un air plus sain

National : Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PRÉPA)

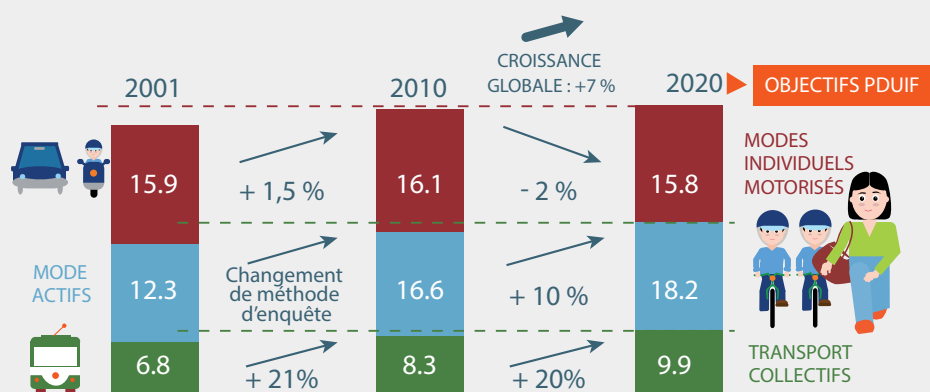
Approuvé par décret du 10 mai 2017, le PRÉPA fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national. Il combine les différents outils de politique publique : réglementations sectorielles, mesures fiscales, incitatives, actions de sensibilisation et de mobilisation des acteurs, action d'amélioration des connaissances. Dans le domaine des transports, le PRÉPA prévoit notamment la mise en application des règlements européens dont EURO VIa fixant des valeurs limites d'émissions plus contraignantes pour les véhicules, y compris pour les deux roues, l'intégration d'une part importante de véhicules propres dans les flottes publiques, la promotion du développement des transports en commun urbains propres, l'augmentation des taxes sur les carburants en visant en particulier la convergence de fiscalité entre diesel et essence et dans le domaine du transport des marchandises, le développement du transport combiné route-rail et l'amélioration ou la création des voies navigables.

Ile-de-France : Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF)

Approuvé par le Conseil Régional d'Ile-de-France le 19 juin 2014, le PDUIF vise notamment à augmenter notablement la part des modes actifs (marche, vélo...) et des transports en commun dans les modes de déplacements des Franciliens.

Il a ainsi pour ambition de relever 9 défis visant à favoriser les déplacements à pied, en vélo ou en transports en commun en ville, à rendre les transports collectifs plus attractifs et rationaliser l'organisation des flux de marchandises tout en favorisant le ferré et les voies navigables.

Déplacements quotidiens en île-de-France (en millions par jour)



Ile-de-France : Plan de protection de l'atmosphère d'Ile-de-France (PPA)

Le PPA a pour ambition de relever 25 défis, dans tous les secteurs d'activité ; ces défis sont déclinés en 46 actions opérationnelles à mettre en œuvre d'ici 2020. Huit défis et 19 actions concernent le transport routier.

Le PPA prend en outre en compte la zone de restriction de circulation de Paris autorisant, à terme, l'accès à la capitale uniquement aux véhicules équipés d'une vignette Crit'air de classe 0 à 2 en semaine.

- TRA 1 Elaborer des plans de mobilité par les entreprises et les personnes morales de droit public
- TRA 2 Harmoniser à la baisse les vitesses maximales autorisées sur les voies structurantes d'agglomération en Île-de-France
- TRA 3 Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux de déplacements et une meilleure prise en compte de la mobilité durable dans l'urbanisme
- TRA 4 Accompagner la mise en place de zones à circulation restreinte en Ile-de-France
- TRA 5 Favoriser le covoiturage en Ile-de-France
- TRA 6 Accompagner le développement et l'usage des véhicules à faibles émissions
- TRA 7 Favoriser une logistique plus respectueuse de l'environnement
- TRA 8 Favoriser l'usage de modes de transports actifs

Les acteurs institutionnels dans les transports

Qui est responsable de quoi ?

QUI EST COMPÉTENT ?

ACTION	COMMUNE, EPCI	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	CONSEIL RÉGIONAL	ETAT
Construction, aménagement et entretien de la voirie				
Réseau national			X (financement)	X (DRIEA/DiRIF)
Réseau départemental		X	X (financement)	
Réseau communal	X		X (financement)	
Définition des règles de circulation : (signalisation, sens circulation, zone à vitesse réduite, zone à circulation restreinte ...)				
Réseau national				X (Préfectures)
Réseau départemental		X		
Réseau communal	X			Préfecture de police sur certains axes à Paris
Police de la circulation (contrôle et sanctions)				
Réseau national				X (Préfectures)
Réseau départemental		X		X (peut se substituer en cas d'intérêt général)
Réseau communal	X			X (peut se substituer en cas d'intérêt général) Préfecture de police sur certains axes à Paris
Définition et activation de mesures concernant le transport sur la région en cas de pics de pollution (circulation différenciée, abaissement des vitesses limite, contournement des poids-lourds en transit)				X (Préfectures de police)
Police du stationnement : définition des règles, création d'aires de stationnement et contrôles	X (au 1 ^{er} janvier 2018)			
Organisation et gestion des transports publics				
Hors scolaires et transports spéciaux			X (IDF mobilités)	
Transports scolaires hors élèves handicapés			X	
Transports des élèves handicapés		X		
Organisation de la mobilité urbaine hors transports publics (co-voiturage, autopartage, logistique urbaine, pistes cyclables...)	X		X (IDF mobilités, autorité organisatrice)	
Soutien au développement des modes actifs (aides financières, sensibilisation)	X	X	X	X
Immatriculation des véhicules				X (Préfectures)
Surveillance des centres de contrôles techniques des véhicules				X (DRIEE)
Définition de la fiscalité (taxes, péages)				X (Ministère)
Transport de marchandises				
Règles de livraisons	X			
Infrastructures	X	X	X	X
Vision stratégique, animation		X	X	X

